

## Demande de bourse de collège

2018-2019


La demande de bourses est à faire sur le service de télé-service, du **3 septembre au 18 octobre 2018**, date de fin de campagne.

Le compte Education nationale vous permettant de vous connecter au portail "Scolarité Services" et d'accéder à la demande de bourse de Collège vous sera transmis à l'adresse courriel déclarée lors de l'inscription de votre enfant.

**Ce compte est valide 3 mois** à compter de la date de transmission.

Un tutoriel d'aide à la saisie de demande de bourse est accessible à cette adresse :

<http://www.dailymotion.com/video/x5spbnw>

 En cas de difficulté, un accueil et une aide à la saisie sont possibles à l'Intendance uniquement sur rendez-vous le mardi et vendredi de 8h30 à 16h00.

N'hésitez pas à nous contacter au 02-31-92-26-06.

L'équipe d'Intendance